

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 27 02 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 27 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre	P			
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	
LE CLANCHE Fanny			E	Delphine DAIRIN
MICHEL Cassandre			E	Monique KLAASSEN
SOLVE Sébastien			E	Sylvie FEREMANS
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 17

PREAMBULE

Mme le Maire fait part au Conseil de la démission de Mme Moullec de ses fonctions de conseillère municipale. Monsieur le Sous-préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Lotissement du Champ du Four, rétrocession à la Commune des voies et espaces communs
- Modification des conditions d'application de la grille tarifaire des services péri et extra scolaires
- Modification du temps d'ouverture de la garderie
- Modalités de concertation des habitants pour l'établissement des ZAENR

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

- Demande de subvention au département pour la réfection des façades Sud et Nord de l'église de Saint Aubin-sur-Algot
- Demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2024 pour la réfection des façades Sud et Nord de l'église de Saint Aubin-sur-Algot
- La délibération sur la rétrocession du lotissement du Champ du four est remise, faute d'informations suffisantes sur les conditions de la rétrocession.

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	17

Compte-rendu du conseil du 30 janvier 2024

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

Lotissement du Champ du Four, Rétrocession à la Commune des voies et espaces communs

En l'absence d'informations suffisantes, la délibération est reportée au prochain Conseil.

Modification des conditions d'application de la grille tarifaire des services péri et extra scolaires

Le nouveau portail a permis de traiter de façon différenciée la facturation pour les enfants en garde alternée. Mais dans le cas où l'un des parents réside à Cambremer et l'autre dans une commune hors de l'entente intercommunale, le règlement actuel induit une facturation différente selon les périodes.

Mme le Maire propose d'unifier la facturation pour un enfant dont l'un des parents réside sur le territoire de l'entente intercommunale sur le tarif Cambremer quelle que soit la période de garde.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

Modification du temps d'ouverture de la garderie

Plusieurs demandes sont parvenues à la mairie pour demander une modification des horaires de la garderie. Pour rappel, la garderie ouvre le matin à 7h30 et ferme le soir à 18h30. Cette amplitude horaire ne permet pas de répondre aux contraintes de tous les jeunes parents.

Mme le Maire cite les demandes reçues.

Sylvain Canard suggère d'interroger les parents de manière plus générale sur leurs attentes en matière d'amplitude horaire.

Vincent De Laurens ajoute que ces aménagements ne sauveront pas nécessairement les effectifs de l'école.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'augmenter les horaires de garderie, au minimum d'un quart d'heure, en fonction des résultats du sondage, à partir de la rentrée de septembre 2024.

Accord du Conseil à la majorité des voix		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 1	Nb de voix POUR : 16

Modalités de concertation des habitants pour l'établissement des ZAENR

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes qui invitent à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

La loi prévoit qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération mentionnées et les transmettent au référent préfectoral.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Environnement, le Conseil municipal définit :

- les propositions de zones pour chaque source d'énergie renouvelable, comme convenu lors de la session de la commission environnement
- le mode de consultation qui se fera sous forme d'une réunion publique le 13 mars au Foyer Familial, avec possibilité de déposer les remarques sur un registre en mairie ou de réagir en envoyant un mail à la mairie (les cartes seront consultables sur le site de la mairie)
- la durée de la consultation qui aura lieu du 13 au 22 mars inclus et sera suivi d'une réunion de la commission environnement le 25 mars pour établir les conclusions
- de délibérer de façon définitive lors du Conseil du 27 mars 2024

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

Demande de subvention au Département pour la réfection des façades de l'église de Saint Aubin-sur-Algot

L'association de sauvegarde de l'église de Saint Aubin-sur-Algot porte le projet de réfection des façades Sud et Nord de l'église. Ce chantier prévoit le picage, le nettoyage et le jointement à pierre-vue des façades pour un montant global de 40 490.84 € HT.

Madame le Maire souhaite demander au département une subvention au titre "d'élément ancien du patrimoine, situé en milieu rural et ni inscrit ni classé au titre des monuments historiques".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la nécessité d'effectuer les travaux de réfection de l'église de Saint Aubin-sur-Algot
- Décide de solliciter l'aide du Département concernant lesdits travaux étant bien entendu qu'ils ne pourront commencer qu'à partir de la notification de la subvention sollicitée
- Précise le financement de la dépense comme indiqué ci-après : pour une part à l'aide de la subvention sollicitée et pour le solde par les fonds propres de la commune.
- Charge Mme le Maire de constituer le dossier utile à l'obtention de cette aide et de signer les pièces nécessaires à cette opération.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

Demande de subvention DETR-DSIL 2024 pour la réfection des façades de l'église de Saint Aubin-sur-Algot

L'association de sauvegarde de l'église de Saint Aubin-sur-Algot porte le projet de réfection des façades Sud et Nord de l'église. Ce chantier prévoit le picage, le nettoyage et le jointement à pierre-vue des façades pour un montant global de 40 490.84 € HT.

Madame le Maire souhaite demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la nécessité d'effectuer les travaux de réfection de l'église de Saint Aubin-sur-Algot
- Décide de solliciter l'aide de l'Etat concernant lesdits travaux étant bien entendu qu'ils ne pourront commencer qu'à partir de la notification de la subvention sollicitée
- Précise le financement de la dépense comme indiqué ci-après : pour une part à l'aide de la subvention sollicitée et pour le solde par les fonds propres de la commune.
- Charge Mme le Maire de constituer le dossier utile à l'obtention de cette aide et de signer les pièces nécessaires à cette opération.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17
-----------------------	-------------------	----------------------

Informations diverses

- Date pour une réunion Projets, avant la commission budget - 4 mars – à 20h30 (présentation pluriannuelle des investissements)
- Point sur le recrutement coordinateur scolaire
8 candidats et candidates ont été reçus, nous avons des profils solides, d'ici la fin de la semaine 3 ou 4 seront choisis pour un deuxième entretien.
- Projets pour l'accueil périscolaire : un projet est à l'étude pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants sur le temps méridien, et permettre une formation du personnel
- Date de la prochaine commission Enfance-Jeunesse le 6 mars à 20h. Il conviendra d'envisager l'appel à projet pour le Centre de loisirs.
- Chaucidou : le département a fait un retour la semaine dernière, la présentation a été diffusée au Conseil, M. Guérin ou M. Verdière se tiennent à notre disposition pour répondre à nos questions.

Le conseil répond favorablement à la proposition du département de venir exposer les résultats – un vendredi après-midi – éventuellement dans le cadre d'une réunion publique.

La commune souhaite demander aux habitants un retour sur l'expérimentation, dans un premier temps, à travers un article de presse.

Il faudra envisager avec la commission communication comment organiser le sondage.

- Audits énergétiques

Le montant global des audits est de 17 050 euros HT. Cela inclut les DPE sur nos logements loués. Pour rappel, en l'absence de DPE, il n'est pas possible d'augmenter les loyers même si l'indexation est prévue dans le bail. Si les logements sont classés F ou G, il n'est pas possible d'augmenter les loyers.

Pour une nouvelle location le logement devra :

- à partir du 1er janvier 2025, avoir au moins la classe F du DPE ;
- à partir du 1er janvier 2028, avoir au moins la classe E du DPE ;
- à partir du 1er janvier 2034, avoir au moins la classe D du DPE.

- Tous au compost

Le maître composteur propose une « porte ouverte » pour faire découvrir sous forme de visite de site, aux familles, aux jeunes, au grand public... le site de compostage du centre-bourg. La date et la tranche horaire sera convenue en partenariat avec les Référents de site. (23 mars-7 avril)

C'est aussi l'occasion de maintenir une bonne communication chez les participants, et de faire un premier bilan à ce moment-là.

- Programme des mares

Dans le cadre du Programme Régional de Restauration en faveur des mares, porté à l'échelle locale par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, la Commission Développement Durable a sélectionné votre commune pour en bénéficier en 2024.

L'objectif du programme est de restaurer des mares en mauvais état, susceptibles ou en voie de se reboucher. Ces restaurations favorisent la présence de biodiversité sensible (amphibiens tels que grenouilles et tritons par exemple), elles permettent également de mieux gérer les eaux de ruissellement à la parcelle et d'améliorer la captation du CO2 atmosphérique. Le programme bénéficie d'une subvention de 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les 20% restants étant pris en charge par l'Agglomération Lisieux Normandie.

Si vous êtes intéressés par cette action, l'agglomération nous propose une rencontre pour discuter du projet sur la commune, présenter le programme, identifier les mares sur la commune et éventuellement envisager des actions d'animations à destination du grand public (réunion de sensibilisation : 25 mars – 20h30)

- MAD Jacques

La MAD JACQUES est un événement festif et écoresponsable que l'on nous demande d'accueillir le vendredi 24 mai à midi.

Les enquêtes sur les événements précédents montrent que les cyclotouristes reviennent dans la région parcourue et que d'autres reprennent les circuits proposés. C'est donc un événement qui peut mettre en lumière le village.

En lien avec le Pôle Métropolitain Estuaire de la Seine, l'édition 2024 de la Mad Jacques vélo se passe sur les territoires de Cœur Côte Fleurie et de l'agglomération Lisieux Normandie. Il s'agit d'un événement réunissant environ 250/300 personnes à vélo, reliant Deauville à Livarot le week-end du 24 et 25 mai 2024.

L'itinéraire pressenti le jour 1 (le vendredi 24 mai) fait partir les vélotouristes de Deauville, passer par Cambremer et arriver le soir à Moyaux.

L'idée serait d'organiser le point de ravitaillement du midi dans la commune de Cambremer. Celui-ci doit permettre :

- de proposer différentes offres de restauration : par les restaurateurs, associations et commerces de la commune (en priorité) et éventuellement des food-trucks en complément ;
- de proposer un espace de restauration avec tables et chaises ou sinon une esplanade en herbe (si beau temps) ;
- de proposer, si possible, un espace clos en cas de mauvais temps.

De façon générale, l'implication de la commune est souhaitée notamment pour un appui logistique. En plus de ces espaces de restauration, il est demandé à la commune de fournir les accès électriques pour les éventuels food-trucks, des tables et des chaises (environ 250) et une trentaine de barrières pour créer un parc à vélos.

Questions diverses

- Sylvain Canard présente la pergola à installer au city stade

3 devis ont été demandés 5500€ (douglass et bac acier) + 1280€ (terrassement) pour les mieux disant (une table sera offerte)

Il reste à faire la demande de travaux

- Lotissement de St Laurent : Vincent De Laurens annonce qu'un mail a été envoyé à Toffoluti pour améliorer la voirie et l'engazonnement, avant achèvement les travaux